

VEUILLEZ ENCERCLER LES CLASSES ET COCHER SI PLUS D'UN CAVALIER

CHEVAL / PONEY	
Nom:	
Taille du poney	P M G
PROPRIÉTAIRE	
Nom:	
# AERRSMCS	
# Cheval Québec	
# Canada Équestre	
ENTRAÎNEUR	
Nom:	
# AERRSMCS	
# Cheval Québec	
# Canada Équestre	
CAVALIER 1 (C1)	
Nom:	
# AERRSMCS	
# Cheval Québec	
# Canada Équestre	
CAVALIER 2 (C2)	
Nom:	
# AERRSMCS	
# Cheval Québec	
# Canada Équestre	

CLASSES							
DIVISION CHASSEUR			DIVISION SAUTEUR				
			C1	C2		C1	C2
Chasseur petit poney	1	2 3			Sauteur ouvert	22	23 24
Chasseur moyen poney	4	5 6			Sauteur bas/non-pro	25	26 27
Chasseur grand poney	7	8 9			Équitation sauteur	28	
Chasseur débutant novice / Chasseur combiné	13	14 15			Sauteur poney	29	30 31
Chasseur enfant	16	17 18			DIVISION ÉQUITATION		
Chasseur adulte non-pro	53	54 55					C1 C2
Chasseur enfant/adulte modifié	19	20 21			Équitation junior C	32	33
					Équitation junior B	34	35
MÉDAILLES							
			C1	C2	Équitation junior A & Amateur	36	37
Médaille Eugène St-Louis	50				Équitation nouveau junior & amateur	38	39 40
Médaille poney	51				Équitation enfant/adulte modifié	44	45
Médaille enfant/adulte modifié	52				Étrivières courtes	47	48 49
RÉCHAUFFEMENT							
							C1 C2
Chasseur - carte ouverte - manège 1	56						
Chasseur - carte ouverte - manège 2	57						
Chasseur - carte ouverte - manège 3	58						
Réchauffement sauteur	59						



La personne responsable (PR) d'un cheval doit être un adulte qui assume ou partage la responsabilité de l'entretien, de l'entraînement, de la garde et du rendement de ce cheval. Elle est officiellement responsable du cheval aux termes des règlements de CE. La PR est assujettie aux obligations imposées par les dispositions des règlements de CE portant sur les sanctions, et passible de pénalités pour toute infraction aux règlements applicables de CE. Le nom de la PR doit être mentionné sur le formulaire d'inscription à une épreuve sanctionnée de CE et la PR doit signer le formulaire. La PR assume la responsabilité de l'état, de la condition physique et de la régie du cheval, et elle est la seule responsable en dernier ressort de tout acte accompli par elle-même ou par toute autre personne autorisée à avoir accès au cheval aux écuries, ailleurs sur le terrain, ou pendant que le cheval est monté, mené ou entraîné.

NOM : _____

SIGNATURE : _____

Je certifie par la présente que chaque cheval et cavalier et (ou) meneur sont admissibles conformément au présent formulaire d'inscription et je m'engage personnellement et engage mes représentants à respecter les statuts et règlements de Canada Équestre (CE) au présent concours hippique. Je reconnais par la présente que tous les sports équestres comportent certains risques et qu'aucune bombe (casque protecteur) ou équipements de protection n'est en mesure de protéger contre toute éventuelle blessure. J'accepte par la présente d'assumer ce risque et je dégage CE, le concours hippique, ses officiels, organisateurs, agents, employés et leur représentants de toute responsabilité.

Lorsque (nom du cavalier) _____ participera à un concours hippique sanctionné par Canada Équestre exigeant le port chez les juniors d'un casque protecteur, il/elle devra être coiffé d'un casque protecteur dûment approuvé, attaché et ajusté à sa pointure, et ce, en tout temps lorsqu'il monte à cheval ou mène une voiture sur le site du concours hippique. Il est entendu qu'un junior qui ne se conforme pas à cette exigence ne sera pas admis à prendre part aux épreuves de ce concours hippique.

SIGNATURE : _____

DATE : _____